

**AUX ARTISTES AMATEURS
JURASSIENS**

Delémont, le 2 septembre 2019

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint la feuille d'inscription pour la prochaine exposition des artistes amateurs qui se déroulera

du samedi 18 janvier (vernissage à 11h00), au dimanche 9 février 2020

Horaires : le vendredi de 17 à 19h, le samedi de 10 à 12h et de 15 à 18h, le dimanche de 15 à 18h.

Le délai d'inscription est fixé au jeudi 14 novembre 2019. Les dossiers sont à déposer ou envoyer par poste à l'adresse du CCRD, rte de Bâle 5, cp 2047 à Delémont.

La commission des galeries se réunira fin novembre pour sélectionner les meilleurs travaux qui seront retenus pour l'exposition.

En me tenant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires, je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes salutations les meilleures.

Centre Culturel Régional de Delémont
Yves Noirjean, directeur

Je souhaite poser ma candidature à l'exposition des « artistes amateurs » 2020. Veuillez trouver en annexe mon dossier. Par ma signature, je déclare accepter le règlement d'exposition.

NOM _____ PRÉNOM _____

ADRESSE _____

NP _____ LOCALITÉ _____

TÉL. _____

E-MAIL _____

DATE & SIGNATURE _____

Règlement de l'exposition des artistes amateurs 2020

1. L'inscription se fait sur présentation d'un dossier de candidature en version papier à faire parvenir au CCRD, rte de Bâle 5, cp 2047 à Delémont, **au plus tard le jeudi 14 novembre 2019**. Ce dossier de format A4 comprendra
 - a. La fiche d'inscription dûment remplie
 - b. de brèves données biographiques comprenant le cas échéant les expositions auxquelles vous avez déjà participées
 - c. une reproduction des œuvres que vous souhaitez exposer, chacune au format A4 avec un bref explicatif justifiant le lien au thème demandé.
2. L'exposition 2020 est thématique. Thème : **2040, une vision du futur**
3. Proposer 3 à 4 œuvres récentes en lien avec le thème, jusqu'à des formats d'env. 50x70cm ou proportionnellement 1 à 2 de formats plus important, comprenant un système de fixation, ou 3 à 4 sculptures. Ne pas envoyer de dossier avec plus d'œuvres que celles que l'artiste souhaite voir sélectionnées. Ajouter un petit texte expliquant le lien au thème.
4. Les résultats du concours seront communiqués par mail. La commission des galeries est seule compétente pour accepter ou refuser une candidature et pour organiser l'accrochage. Les décisions du jury ne sont pas motivées.
5. Les artistes choisis devront fournir peu de temps après la confirmation de leur participation une photographie d'au moins une œuvre sélectionnée en tiff, jpeg ou pdf de qualité suffisante pour l'édition de l'affiche.
6. Les œuvres pourront être mises en vente si l'artiste le souhaite. Le prix est fixé par l'artiste en concertation avec la galerie. 35% du prix des œuvres vendues seront au bénéfice de la galerie.
7. Les œuvres sélectionnées devront être apportées à l'ARTsenal le mardi 14 janvier 2020 à 18h00.
8. Chaque œuvre portera au dos une étiquette comprenant nom, prénom de l'auteur, titre, technique et le cas échéant prix de l'œuvre. Indiquer le « haut » pour les tableaux abstraits !
9. Les artistes sélectionnés devront s'affranchir des frais de participation de CHF 30.- lors de la remise des œuvres. Cette participation est déduite en cas de vente.
10. Le gardiennage sera assuré par les artistes à raison d'au moins 2 tranches. Si vous ne pouvez ou ne souhaitez pas faire de gardiennage, merci de vous acquitter d'un supplément forfaitaire de Frs 30. — par tranche de gardiennage non effectuée.
11. En vous inscrivant, vous acceptez le présent règlement.